

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse

L'avis propose un changement de paradigme sur le vieillissement qu'il souhaite intégrer à une politique plus large de solidarité et d'égalité. Ce décloisonnement est important philosophiquement, mais il répond également à l'évidente transversalité des politiques relatives au vieillissement dont on a pu voir qu'elles concernaient tant le logement, l'urbanisme, la mobilité que les enjeux médicaux et sociaux.

Ce nouveau positionnement, vers lequel nous devons tendre, reflète également les nombreuses convergences qui ont pu être mises en avant dans le cadre de la préparation de cet avis. En effet, l'avis souligne bien les gains que tous peuvent retirer d'une société adaptée et davantage inclusive, en dépit de l'origine de la perte d'autonomie, ou encore les convergences d'intérêt entre les jeunes générations et celles plus âgées, que l'on a malheureusement trop souvent tendance à opposer. Ainsi, nous souscrivons pleinement à l'invitation à un changement de regard sur le vieillissement et nous estimons qu'un même effort doit être fait à l'égard des jeunes, car ces deux générations, deux nouveaux âges de la vie, nous amènent à repenser notre société et notre manière de vivre ensemble, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans les travaux de notre assemblée.

Ainsi, l'on a pu voir que l'inadaptation de l'évolution du parc immobilier et de la périurbanisation, soulignée dans le cadre de l'avis sur le logement des jeunes, était également vraie pour les personnes âgées. De nouveau, nous renouvelons donc notre vœu relatif à une politique de densification. À cet égard, nous aurions souhaité également que la réflexion sur la rotation dans le parc social et sur la suroccupation de certains logements nous conduise à des préconisations plus précises.

Plus largement, cette révolution démographique majeure doit être l'occasion de questionner les relations intergénérationnelles au sein de notre société, l'équilibre entre les intérêts de chaque génération, mais également les enjeux de répartition des richesses et de redistribution.

Le projet de loi d'orientation, suivi en ce sens par l'avis, fait de la prévention un de ses axes forts. Nous souhaitons souligner l'importance donnée dans l'avis à l'atténuation des ruptures de parcours et ce, tout au long de la vie. Le lien fait entre les difficultés d'insertion des jeunes, mentionnées à plusieurs reprises dans nos travaux et la préparation de la société au vieillissement, nous semble à la fois pertinent et intéressant.

La lutte contre l'isolement des personnes âgées participe de cette démarche de prévention et dans ce cadre, les bénévoles et les jeunes en service civique ont un rôle majeur à jouer. Leur mission, bien positionnée, complète utilement l'action des professionnels. Cependant, si la mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées est déjà considérée comme une des priorités du service civique, il conviendrait de prévoir explicitement dans le projet de loi son financement. Les ministères qui recourent à des jeunes en service civique doivent s'engager dans le financement de ces missions, aux côtés du ministère de la Jeunesse.

Par ailleurs, c'est bien une logique intergénérationnelle de solidarité et de transmission qui doit primer dans cet engagement bénévole. Les jeunes ne sauraient être de simples supplétifs. Ils doivent, enfin, bénéficier de l'expérience des personnes âgées qui, elles-mêmes très engagées dans le monde associatif, doivent savoir les accompagner et leur faire une place.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de cet avis.